

## AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 41 ;*

### Article unique :

La commission a rendu l'avis ci-après :

- **Avenant d'une convention d'application internationale de double diplôme**

Diplôme : Master

Mention : Maintenance aéronautique

Parcours : Ingénierie et maintenance aéronautique avionique et ingénierie et maintenance aéronautique structure

Etablissements partenaires : University of Cincinnati

Pays : Etats Unis

Adopté à la majorité des votes exprimés :

27 votes favorables

0 vote défavorable

1 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

